

## Compte rendu sommaire Séance du Conseil Municipal 04 Avril 2023

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 4 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de Daignac, dument convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Michel MASSIAS, Maire.**

Nombre de conseillers en exercices: 9

Nombre de présents: 7

Nombre de procuration: 1

Date convocation Conseil Municipal: 24 MARS 2023.

### Liste des présents:

Emmanuel BOURREZ, Michel MASSIAS, Michel ZANARDO, Laetitia LUBIATO, Romuald CHAGNEAU, Vincent GRAFTE, Aude DUPONT.

### Liste des absents et des procurations:

Frédéric PICQ (absent)

Christian SIUTAT excusé donne pouvoir à Michel MASSIAS

Secrétaire de séance: Emmanuel BOURREZ

---

*Monsieur Le Maire ouvre la séance en annonçant aux élus le décès de Mr Robert SEVERIN, ancien élu de la commune et membre très actif de l'association du Club de l'Amitié. Les élus et Mr Le Maire ont une pensée pour ses proches.*

### **1. Validation du Compte Rendu du 02/03/2023**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 02/03/2023,

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents:*

D'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 02/03/2023.

### **2. Compte Administratif 2022.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Monsieur le Maire quitte la séance et c'est le doyen de la réunion, Monsieur ZANARDO, qui présente le Compte Administratif 2022.

Résultats exercice 2022 – Report à nouveau créditeur : 267 702.26 €

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider le Compte Administratif 2022.

### **3. Compte Gestion 2022.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

*Monsieur MASSIAS, le Maire, présente le Compte de Gestion 2022 validé par le Trésorier Principal de Coutras, Mr PATIES.*

Résultats exercice 2022 – Report à nouveau créditeur : 267 702.26 €

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider le Compte de Gestion 2022.

### **4. Affectation des résultats 2022.**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu la présentation et les explications fournies par Monsieur MASSIAS

L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022 est le suivant:

- Report à nouveau créditeur: 267 702.26 €

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider l'affectation des résultats 2022.

### **5. Taux d'Imposition Communaux 2022.**

*Monsieur MASSIAS, le Maire, indique aux élus que, l'état de notification des taux d'impositions doit être adressé aux services préfectoraux en application de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI).*

*Le Maire propose que les taux d'impositions pour 2023 ne soient pas augmentés :*

- Taxe Foncière (bâti): 38.96%
- Taxe Foncière (non bâti): 44.50%
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants : 16.50%

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter la proposition présentée par Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.*

### **6. Budget Primitif 2023:**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

*Monsieur le Maire présente le budget communal primitif 2023 qui s'équilibre en:*

### SECTION FONCTIONNEMENT:

Dépenses: **674 424.26 €**

Recettes: **674 424.26 €**

### SECTION D'INVESTISSEMENT:

Dépenses: **163 986.75 €**

Recettes: **163 986.75 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Après en avoir délibéré, les membres présents décident à l'unanimité, de valider le budget primitif 2023.

### **7. Subventions 2023 aux Associations:**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les subventions suivantes:

- ACCA De Daignac: 200€
- FNACA: 50€
- Jeunes Sapeurs-pompiers de BRANNE-CASTILLON: 100€
- USEP : 100€
- Les Petits z'Ecoliers : 200€
- Judo Naujan et Postiac : 100€
- Club de l'amitié : 500€
- US Branne Ping-Pong : 100€
- Chorale TUTTI : 500€
- Hand Ball Branne : 200€
- Parents Terribles : feu d'artifice pour le marché de nuit

### **8. Créances douteuses :**

Mr Le Maire explique que, selon la Trésorerie, et dans le cadre des contrôles automatisés, il apparaît l'indice 06.08 relatif à l'indicateur de pilotage comptable.

Cet indice s'assure de la constitution de dépréciations sur des créances de plus de deux ans sur lesquelles il conviendra d'appliquer une provision de 15% pour créances douteuses.

Cette règle s'impose à toutes les collectivités.

Au vu de l'état des restes à recouvrer des dettes de plus de deux ans, il convient d'ouvrir des crédits budgétaires au compte 681.

Le montant des restes à recouvrer est : 472.08€ pour 2019-2020-2021.

Le montant de la provision à porter au compte 681 est : 70.81 € (15% du montant de l'état des restes à recouvrer)

Après en avoir débattu, le conseil syndical, à l'unanimité, décide d'approuver l'ouverture du compte 681 et de l'approvisionner pour un montant de 70.81 €.

### **9. Redevance d'occupation - ORANGE :**

Mr Le Maire explique que, comme chaque année, nous pouvons demander une redevance à Orange pour occupation du domaine public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de demander auprès d'Orange la redevance annuelle pour occupation du domaine public.
- de donner pouvoir de signature à Mr Le Maire pour ce dossier.

### **10. Tarifs garderie :**

Mr Le Maire indique que, pour des raisons administratives, il convient de modifier les tarifs de garderie.

Les tarifs actuels sont

- 1.30€ le matin ou le soir
- 2.50€ la journée

Les tarifs proposés sont :

- 1.25€ le matin ou le soir (tarif unique)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adopter ces nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

### **11. Compte épargne temps :**

Mr Le Maire indique que deux agents communaux ont fait une demande d'ouverture de compte épargne temps.

Mr Grafte a travaillé sur le projet qui a ensuite été proposé au CDG33 ce mois de février 2023.

Le Conseil Social Technique du CDG33 a donné une avis favorable à ce projet.

Ainsi Mr Le Maire propose aux élus de voter le projet de délibération présenté ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ouvrir le Compte Epargne Temps sur la commune dans les conditions définis par la délibération approuvée en Comité Social Territorial.

### **Questions diverses :**

- Devis dératization de 1080.00 TTC : le conseil municipal donne son accord pour que ce professionnel intervienne dans le bourg.

- Devis réparation Toit Sacristie : les travaux seront entrepris prochainement.
- Achat : la Commune de Daignac a acheté un camion benne ce mois de mars 2023. Il sera très utile pour tous les travaux techniques, le transports des déchets verts,...
- SDEEG : Un devis est en étude pour le changement des ampoules de l'éclairage public, soit 46 lampadaires. Les fonds verts peuvent être sollicités auprès de la Préfecture. Le projet doit être encore travaillé.
- Maintenance annuelle de la cloche : aucuns travaux à prévoir.
- Bornage terrain de Curton fait. Les administrés sont satisfaits et plusieurs d'entre eux ont indiqué à Mr Le Maire que désormais ils avaient une très bonne visibilité pour traverser le STOP.
- Obligation de débroussaillage : nous avons reçu en Mairie un document de la Préfecture indiquant que Mr Le Maire peut utiliser ses pouvoirs afin de demander à des administrés de débroussailler leurs terrains en friche. Cela intervient dans le cadre de la prévention des risques de feux en Gironde.
- Ecole : à ce jour, les écoles du RPI ne sont pas concernées par une fermeture de classe. Une première liste des écoles concernées a été envoyée aux mairies par la DSDEN33 et nous n'y figurons pas.
- FDAEC : le dossier a été déposé en temps et en heure auprès de Mme POIVERT, Conseillère Départementale de la Gironde. Nous attendons son retour afin de connaître le montant qui sera attribué à la commune. Cela permettra de financer une partie de l'achat du camion benne et du colombarium.
- Une deuxième borne à verre sera mise en place sur la commune par le Semoctom.
- SIRPD : Mr Grafte indique que la cotisation annuelle par enfant a augmenté pour les communes membres alors que l'enveloppe globale de fonctionnement a, elle, légèrement diminué. En effet, cela s'explique par le fait que moins d'enfants sont inscrits à l'école et que les frais de fonctionnement restent toujours les mêmes (personnel, eau et électricité, produits d'entretien,...).
- Télérelève des compteurs d'eau : Mr le Maire informe les élus du déploiement et de la mise en place prochainement de la télérelève des compteurs d'eau par le SIAEPA d'Arveyres. Une antenne pour relever ces compteurs sera installée sur le toit de l'Eglise. Elle sera reliée à un boîtier relais.
- Plan communal de sauvegarde : Mr le Maire et Mr Bourrez vont prendre RDV avec un référent du SDEEG qui s'occupe des PCS. Un devis sera établi.
- Adressage et renumérotation : Mr Le Maire indique que pour des raisons de sécurité mais aussi pour se conformer aux nouvelles lois en vigueur, nous allons devoir refaire prochainement la numérisation et l'adressage de la commune de Daignac. Néanmoins, Mr Le Maire comprend que cela peut être un coût pour les entreprises, commerces ou artisans. Le projet doit être encore travaillé.
- Mr Bourrez souhaite s'entretenir d'une question diverse : la demande de diminution d'heures hebdomadaires d'une agent technique. Il indique que celle-ci souhaiterait ne plus avoir d'heures de travail en espaces verts. Mr Grafte et Mr Massias expliquent, à leur tour, qu'à ce jour, la quotité horaire demandée par cette agent (soit 28h/semaine) reste encore trop élevée pour supprimer totalement l'espace vert. Il aurait fallu une demande de diminution d'heures plus conséquente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

---

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à DAIGNAC, le 06.04.2023

Le Maire,

Les Membres Présents,

Le Secrétaire de séance,

*Am*

